

La Table des ministères en français

La Table des ministères en français a été créée dans l'intention d'assurer, de façon continue, une représentation culturelle et linguistique au sein de l'Église Unie du Canada, dont les structures conciliaires sont en transformation.

La Table a trois objectifs fondamentaux : soutenir les ministères en français déjà en place; favoriser l'établissement de nouveaux ministères en français; et aider l'ensemble de l'Église à respecter ses engagements en ce qui a trait à l'utilisation du français. La mise en place de liens avec les Églises d'expression française à l'échelle internationale et le partage du vécu provenant des milieux sécularisés francophones constitueront des apports importants pour l'ensemble de l'Église.

La Table atteindra ses objectifs en favorisant la collaboration et la coordination entre les ministères en français et bilingues, en fournissant aux nouvelles initiatives ressources et soutien, ainsi qu'en offrant ses conseils au personnel des ministères en français. La Table offrira aux francophones de l'Église le moyen de s'exprimer et d'être entendus de façon spécifique.

Par-delà la mise en place de plans et de stratégies de travail qui permettront d'atteindre les objectifs susmentionnés, les propositions qui suivent portant sur la structure et les responsabilités de la Table apporteront à cette dernière les moyens de son efficacité.

Affiliation

- La Table et les instances qui la composent (exécutif, comités) fonctionneront en français.
- La structure décisionnelle (Conseil de la Table) prévoit deux postes pour chacune des communautés de foi reconnues de l'Église Unie du Canada qui fonctionnent essentiellement en français (ou qui communiquent avec l'ensemble de l'Église dans cette langue) : un poste pour une personne laïque et l'autre pour un membre du personnel ministériel. D'autres communautés de foi bilingues ou qui ne sont pas encore pleinement reconnues pourront faire partie du réseau de la Table sans toutefois détenir officiellement un pouvoir décisionnel, et ce, tant qu'elles ne seront pas pleinement reconnues comme des ministères à part entière.
- Le Conseil de la Table sera composé de 18 personnes. Ces personnes seront sélectionnées par le comité des nominations. La composition du Conseil proposée par le comité des nominations sera adoptée par l'assemblée générale de la Table. Le comité a la responsabilité de choisir un minimum de 12 personnes parmi les personnes candidates proposées par les communautés de foi reconnues. Toute communauté de foi qui propose un candidat aura au moins un représentant à la Table.
- Les ministères bilingues ou les ministères non francophones dotés d'un important ministère en français peuvent être membres de la Table et être supervisés par celle-ci, moyennant l'approbation de leur conseil régional respectif et de ladite Table.
- Les ministères en français dont l'existence était reconnue par l'Église Unie du Canada lorsque la Table a été créée seront de fait considérés comme membres de ladite Table.
- La personne responsable des Ministères en français du Conseil général siègera officiellement à la Table comme membre du personnel. Elle siègera d'office et n'aura pas le droit de vote. D'autres membres du personnel pourront œuvrer à soutenir la Table et à aider la personne responsable à accomplir ses tâches et à faire rapport. Une assemblée générale sera tenue annuellement (AGA).

- Dans le cadre de l'AGA, des élections seront tenues pour élire un exécutif composé de sept membres.
- L'exécutif tiendra au moins trois autres rencontres par année, en utilisant pour ce faire les moyens les plus efficaces. Les responsabilités suivantes seront représentées parmi les sept membres de l'exécutif de la Table : le président ou la présidente; le trésorier ou la trésorière; le secrétaire ou la secrétaire; les présidents ou les présidentes des comités. Les membres de l'exécutif sont sélectionnés parmi les membres de la Table. Un membre du personnel des ministères en français offrira un soutien technique à la Table et à son exécutif.
- Les comités se réuniront au besoin afin d'assurer la bonne marche du travail de la Table. Une retraite annuelle aura lieu pour les membres de la Table et les leaders œuvrant au sein du réseau des ministères en français. La date de cette retraite sera fixée de manière à coïncider avec la date d'une des rencontres officielles.

La Table des ministères en français demandera aux conseils régionaux et au Conseil général d'être officiellement investie des responsabilités susmentionnées. Pour ce faire, la Table établira des alliances avec ces instances et s'acquittera de ces responsabilités par l'intermédiaire de son corps décisionnel et de quatre comités (administration et finances, relations pastorales, nominations, évangélisation). L'affiliation aux comités ne se limitera pas aux membres officiels de la Table ayant droit de vote. Le recrutement pourra être fait auprès de toutes les instances de l'Église, selon les compétences et l'expérience requises pour que lesdits comités puissent mener à bien leurs mandats.

Reconnaissance officielle et supervision des ministères dont la langue de fonctionnement est le français

Œuvrant en étroite collaboration avec les instances de la région :

- La Table sera chargée de la reconnaissance des nouveaux ministères, en collaboration avec le conseil régional du territoire où se situent ces ministères.
- La Table sera chargée de la supervision régulière des ministères en français au sein de la communauté de foi/de la mission (par l'entremise du comité des relations pastorales), supervision qui reflétera le processus mis en place dans les conseils régionaux.
- La Table, par délégation du conseil régional, sera chargée des décisions en matière de biens immobiliers, décisions qui seront fondées sur les normes établies et en usage au conseil régional.
- La Table assumera la responsabilité de la communauté de foi si la situation l'exige, pour que celle-ci puisse honorer ses engagements.
- La Table aidera les communautés francophones à préparer le document *Profil de la communauté de foi*, dispensera ses conseils quant au processus de recherche de personnel ministériel (elle diffusera notamment l'information dans son réseau et au sein de Carrefour alliances) et approuvera le candidat ou la candidate par l'intermédiaire de son comité des relations pastorales.
- Lorsqu'une communauté exprimera, dans le document *Profil de la communauté de foi*, son souhait de devenir un site d'apprentissage à des fins d'éducation ministérielle supervisée, la Table appuiera la démarche de ladite communauté.
- La Table sera investie du pouvoir de mettre fin aux activités d'un ministère ou d'une communauté de foi.
- Les membres du personnel ministériel œuvrant à des ministères en français et siégeant à la Table seront invités à participer à des réseaux, des retraites et des activités d'éducation permanente organisées par le conseil régional, dont ils seront aussi membres.

Personnel ministériel

Œuvrant en étroite collaboration avec le Bureau de la vocation :

- La Table peut nommer trois à cinq personnes au conseil des candidatures desservant les conseils régionaux 11, 12 et 13. Celles-ci seront membres à part entière dudit conseil, mèneront les entrevues dans les cas de postulants ou de postulantes francophones et, conjointement avec le conseil, prendront les décisions les concernant et concernant les candidats et les candidates. Toute demande en vue d'être postulant ou postulante et toute demande de candidature présentée par une personne francophone passera par le conseil des candidatures, peu importe son lieu de résidence et le lieu de la communauté qu'elle sert au Canada. En tant que membres du conseil des candidatures, les représentants et les représentantes de la Table participeront à la décision en ce qui a trait au degré de préparation du candidat ou de la candidate, notamment en vue de la formation ministérielle supervisée, de l'ordination, de la consécration ou de la reconnaissance comme agente ou agent pastoral laïque.
- Les membres de la Table peuvent faire partie du cercle d'accompagnement des candidats et des candidates francophones.
- La Table assurera la présence de superviseuses et de superviseurs pédagogiques compétents et agréés, qui accompagneront les candidates et les candidats francophones dans leur formation ministérielle supervisée.
- La Table participera à la mise en œuvre des recommandations concernant le processus d'admission, au fil de leur élaboration en 2019.
- La Table veillera à ce que toutes les formations requises (sur les limites personnelles, la justice raciale) soient périodiquement offertes en français.
- Le Bureau de la vocation demandera à la Table d'offrir un soutien quant à l'application de mesures disciplinaires touchant l'une ou l'autre de ses obligations relatives au personnel ministériel, aux candidates et aux candidats francophones, ou à un pasteur, une pasteure servant une communauté de foi membre de la Table.

Liens avec les Églises d'expression française

- Dans le cadre du travail préparatoire qui précède l'établissement d'un partenariat avec des Églises établies dans des pays francophones (ou avec des Églises faisant partie de minorités francophones) et par la suite de l'entretien de ce partenariat, la Table participera activement, de concert avec le Conseil général, aux discussions pertinentes jusqu'à ce qu'une pleine communion soit établie avec ces Églises, et au-delà.

Propositions au Conseil général

- La Table pourra soumettre des propositions aux conseils régionaux pertinents, lesquelles seront acheminées au Conseil général lors de futures rencontres. Ces régions auront encore la possibilité d'aiguiller des propositions, avec ou sans accord.

Financement

- La Table créera un fonds qui relèvera de la Fondation de l'Église Unie dont elle aura le contrôle, plutôt que de créer une entité caritative distincte.
- Pour financer ses activités, la Table recueillera des fonds au sein de l'Église, mais aussi auprès d'instances extérieures. Les fonds recueillis seront utilisés à des fins précises et déterminées par la Table.
- La Table recueillera des fonds supplémentaires auprès des régions en vue de soutenir et d'encourager les ministères en français desdites régions, ces sommes s'ajoutant à la

contribution de 100 000 \$ promise par le fonds de la Division de la mission au Canada. La Table établira les priorités quant à l'utilisation de cette contribution.

Nominations

- La Table préparera une liste de candidats et de candidates à l'intention du comité des nominations du Conseil général, dans le but de pourvoir tout poste, en tout temps. En puisant dans le réseau des ministères en français, le comité des nominations de la Table identifiera des candidates et des candidats compétents pouvant être considérés pour ces postes, y compris des postes à l'exécutif et des postes au Conseil général.